

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DEMANDE DE LABELLISATION ERASMUS MUNDUS POUR LE
PARCOURS GLOBAL QUALITY IN EUROPEAN LIVESTOCK PRODUCTION
DU MASTER SCIENCES ET TECHNOLOGIE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
PORTE PAR L'UFR BIOLOGIE**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 09 DECEMBRE 2025,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Audrey MICHAUD, enseignante-rechercheuse ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

d'approuver la demande de labellisation Erasmus Mundus pour le parcours « Global quality in european livestock production » du Master « Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement » porté par l'UFR Biologie.

Membres en exercice : 42

Votes : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Le Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 11 décembre 2025